

# FLASH INFOS – MAIRIE de NOUZIERS – FLASH INFOS

---

## REMPLACEMENT DE NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE :



Arrivée en mai 2011 en tant qu'Adjoint Administratif Principal, Marion Moreau a travaillé plus de 13 ans pour notre commune, partageant son temps avec la mairie de Moutier-Malcard.

Au fil des années, Marion a eu l'occasion d'assister les équipes municipales menées par Jean-Louis ESCOLIER, puis de Benoît REIX, et depuis 2020, par Roger APPERE.

Durant cette période, Marion a gravi 2 échelons et est désormais Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Elle va désormais exercer ses compétences à plein temps en tant que secrétaire de maire au sein de la mairie de Chassignolles, ce qui la rapprochera de son domicile.

Pour reprendre le flambeau, Catherine DESHAIRES, a rejoint l'équipe le 14 octobre. Catherine qui a tout d'abord travaillé plus de 35 ans au PC Trafic de la société d'autoroute ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc), a découvert la Creuse en 2018 et a décidé de s'y installer.

Dans le cadre d'une reconversion professionnelle, elle a alors suivi une formation SMR (Secrétaire de Mairie Remplaçante), proposée par le CDG23.

Depuis mai 2022, elle a ainsi effectué plusieurs remplacements, soit de secrétaire de mairie, soit d'agent postal. Elle a découvert notre commune à l'occasion du remplacement de Jérôme, notre agent postal, lors de ses congés de juillet dernier.

Elle rejoint donc notre équipe communale en tant que contractuelle et c'est avec plaisir que nous lui souhaitons la bienvenue à Nouziers.



## TRAVAUX DU FOYER RURAL

Les habitués le savent, notre foyer rural avait besoin d'un « petit rajeunissement » ! En effet, après les travaux d'isolation acoustique réalisés l'année dernière, une vague plus importante d'aménagements s'imposait. Si les dalles phoniques installées au plafond de la salle en avaient grandement diminué la résonance et le sentiment de brouhaha ressenti dès lors que plusieurs personnes y discutaient en même temps, il restait à traiter le problème de l'isolation thermique avec des huisseries hors d'âge en simple vitrage aux bâtis vermoulus, de la vétusté et du manque de praticité de la cuisine, de l'hygiène des sanitaires et de leur mise aux normes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite (PMR). Ce dernier point était d'ailleurs devenu une obligation légale, obligation à laquelle notre commune s'était soustraite depuis près de 10 ans mais qui engendrait désormais une situation qui ne pouvait plus durer, faute pour la commune de devoir payer une amende d'un montant de 7000€ par an pour non-conformité, possiblement assortie d'une amende pénale pouvant aller jusqu'à 225.000€ !!

Après avoir surmonté les tracasseries liées aux arcanes bureaucratique-administratives habituelles, nous avons obtenu les subventions demandées, sans lesquelles notre commune n'aurait pu supporter, seule, le coût des travaux.

Ce coût se monte à un total de 120.000€ TTC, subventionnés à hauteur de 80% du montant HT. La TVA devant être entièrement avancée par la commune avant d'être récupérée via le FCTVA un an plus tard, nous impose une gestion serrée de notre trésorerie, car ces 20.000€ pèsent lourd dans la gestion quotidienne d'une petite municipalité comme la nôtre.

Ces questions financières enfin réglées, nous avons donc pu démarrer les travaux qui se composeront comme suit :

- **Réfection des toitures** : Avant d'engager des travaux à l'intérieur des bâtiments, il était indispensable d'en assurer l'étanchéité à la pluie. Ainsi, la toiture du préau et de la cuisine a été refaite, de même que les gouttières, de façon à assurer un bon écoulement des eaux de pluie. Ces travaux ont été exécutés par la société Genichon Couverture, basée à Perassay.



*La nouvelle toiture avec l'aération du bloc sanitaire et l'extracteur de la cuisine*

- **Remplacement de toutes les fenêtres et de la porte d'accès principale**, par des huisseries en bois, recouvertes d'une peinture appliquée en usine pour une meilleure tenue dans le temps, et équipées de double vitrage garantissant ainsi une excellente isolation thermique. Le choix de la couleur (le même vert que celui des huisseries de la mairie) s'est fait en accord avec l'architecte des bâtiments de France, impliqué dans ces travaux puisque notre foyer rural se situe dans le périmètre de l'église, classée monument historique en 1930. Le panneau situé au-dessus de la porte portera à terme, l'inscription « **Foyer Rural – Nouziers** ». Ces huisseries ont été fabriquées et posées par la société Moreau, basée à Cluis.



*Les nouvelles fenêtres et la nouvelle porte*

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vitesse excessive sur le réseau routier de la commune est une problématique récurrente de notre mandat, comme de celui de nos prédécesseurs. En conséquence, dès notre arrivée à la mairie, nous avons mis en œuvre une série de mesures destinées à faire baisser la vitesse des véhicules qui traversent le bourg et les hameaux de notre commune.

Ainsi, avons-nous repositionné la signalisation verticale sur la portion de la D940 relevant de notre compétence, à Bordessoule. Ce hameau est probablement celui où la problématique « vitesse » est la plus compliquée à régler puisque la désignation de la D940 en route à grande circulation, lors de son déclassement par le gouvernement de l'époque de route nationale en route départementale, limite significativement nos moyens d'action. De plus, l'administration partagée du hameau par les deux communes de Nouziers et de La Cellette nécessite une coordination et une convergence de vues pas toujours simples à mettre en œuvre.



Nous avons également installé des panneaux imposant une vitesse maximale de 30km/h aux véhicules traversant le hameau de Grospaud. Un panneau supplémentaire sera d'ailleurs ajouté prochainement en amont de celui déjà en place à l'entrée nord du hameau de façon à englober dans cette restriction de vitesse toutes les habitations, même les plus éloignées. Le panneau existant deviendra ainsi un rappel de la limitation de vitesse en vigueur à Grospaud.



Panneaux de limitation de vitesse à 30km/h – entrées Sud et Nord de Grospaud

Mais l'effort le plus important a été porté sur la traversée du bourg, qui comme Bordessoule, est traversé par une route départementale très empruntée, la D2, mais qui à la différence de la D940 n'est pas classée route à grande circulation, ce qui nous laisse davantage de marges de manœuvre.

En début de mandat, nous avons décidé la mise en place de chicanes, aux deux entrées principales du bourg, ramenant ainsi la circulation sur une seule voie de circulation à deux endroits stratégiques de l'agglomération, et contraignant les véhicules à ralentir pour sa traversée. Cette mesure, qui a notamment permis de créer des places de stationnement protégées devant notre café communal, est globalement un succès puisque 90% des véhicules qui traversent le bourg dans la journée le font à des vitesses désormais inférieures à 50km/h. Mais « globalement » ne veut pas dire « totalement » ! En effet, les 10% de conducteurs irresponsables qui continuent de traverser le bourg à des vitesses trop élevées, mettant en danger la sécurité de tous, constituent un problème non résolu par les mesures mises en place il y a 3 ans. Pire ! La chicane installée devant le café communal, qui n'offre pas la même visibilité que celle installée à l'entrée ouest du bourg, présente une dangerosité accrue puisque les véhicules empruntant ce passage dans le sens non-prioritaire Aigurande-Bordessoule, ne peuvent voir les véhicules venant de Bordessoule qu'au tout dernier moment : Si leur vitesse est excessive, ils seraient alors dans l'incapacité de s'arrêter à temps pour éviter un choc frontal, en cas de besoin.

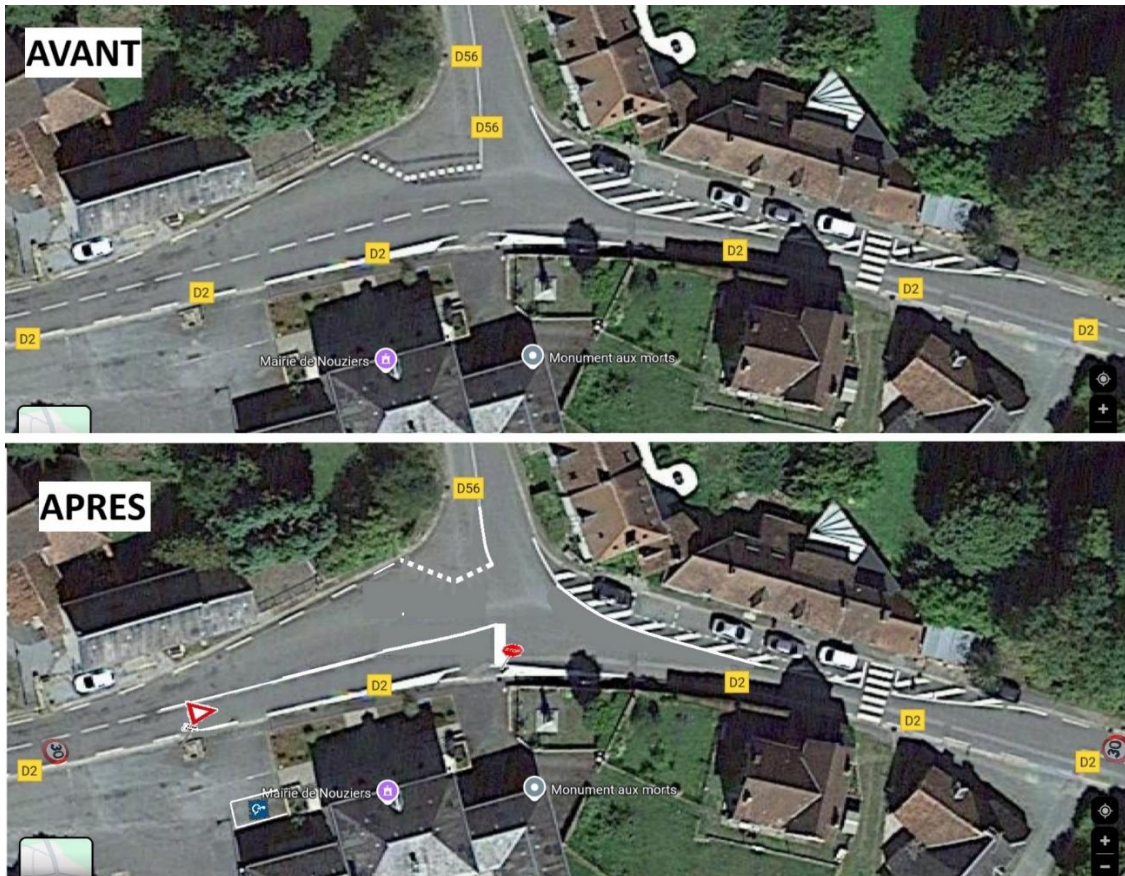
Nous avons donc pris la décision d'imposer un arrêt aux véhicules qui traversent le bourg en direction de Bordessoule, avant qu'ils ne s'engagent dans la chicane du café communal, de façon à les obliger à s'assurer que la voie est libre avant de l'emprunter. Cette obligation se traduira par l'implantation d'un STOP au niveau de notre monument aux morts.

De façon à cependant continuer l'effort de pédagogie initié il y a trois ans sur la vitesse à respecter, des marquages au sol rappelant la limite de 30km/h imposée aux véhicules traversant le bourg, seront installés sur chacune des deux voies de circulation.

Enfin, les délimitations des voies de circulation (zébra devant le café communal, ligne continue de séparation des voies, marquage au sol du « Cédez-le-passage » en venant de Villebasse) seront reprises et réimplantées en marquages thermocollés plutôt qu'en simple peinture, de façon à être plus lisibles et plus durables.



Ces nouveaux aménagements interviendront dès la deuxième quinzaine d'octobre.



**Les « esprits chagrins » trouveront certainement à redire à propos de ces mesures, mais il est des réalités qu'on ne peut plus faire semblant d'ignorer : La vitesse de certains véhicules est encore dangereusement trop élevée lors de la traversée du bourg. Il n'est pas question d'attendre qu'un évènement dramatique survienne, entraînant des blessés graves, ou pire encore, des vies humaines perdues, pour réagir. Il en va de notre responsabilité collective d'agir pour éviter cela ; je sais que comme moi vous en avez pleinement conscience et je compte sur vous tous pour m'aider dans ce combat !**

Les derniers éléments de notre politique de sécurité routière dans le bourg seront moins contraignants puisqu'il s'agira de restreindre visuellement la perspective qui s'offre aux usagers de la route venant d'Aigurande et qui, après le passage de la première chicane, se trouvent « aspirés » par l'élargissement de la place de l'église, incités presque malgré eux à accélérer leur vitesse. Pour casser cet effet dû à l'élargissement de la perspective, des arbres (quatre dans un premier temps) seront installés sur la place, en bordure de la D2. En complément de l'effet attendu sur la sécurité routière, ces arbres participeront également à redonner à la place de l'église son caractère arboré, perdu depuis trop longtemps.

Parmi les mesures annexes qui seront prises en complément des dispositions ci-dessus, on peut également citer une interdiction faite aux véhicules de plus de 3,5T de stationner sur la place de l'église et devant le foyer rural, de façon à limiter les nuisances que ce type de comportement impose aux riverains. Ces véhicules seront invités, dans le cas de courts arrêts, à s'installer à côté des containers de verre, sur la petite place sise à l'angle des routes allant vers Villebasse au Nord et vers Les Prugnes/Sardet/Les Fontailles à l'Est. Un arrêté municipal sera prochainement pris en ce sens.

La place « handicapé » matérialisée sur le parking de la mairie sera également « rafraîchie » et son marquage au sol refait, de façon à ce que son emplacement soit signalé le plus clairement possible.

L'équipe municipale et moi, nous nous tenons en mairie à la disposition de chacun pour évoquer ce sujet préoccupant de la sécurité routière. Nous avons déjà fait beaucoup depuis le début de notre mandature, mais nous savons également qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Toutes les idées qui permettront d'améliorer la sécurité de tous sont les bienvenues.

## RÉOUVERTURE PROCHAINE DU CAFÉ COMMUNAL

Courant novembre, je suis ravie de vous ouvrir les portes du café communal, géré par moi, Caroline habitante de la commune.

Situé au sein du bourg, notre établissement est conçu pour être un lieu de rencontre pour tous. Je suis impatiente de vous accueillir dans un cadre chaleureux où vous pourrez déguster des repas faits maison, typiques de la cuisine ouvrière, du mardi au vendredi midi, ainsi que le samedi midi sur réservation.



### Horaires d'ouverture :

**Mardi à Jeudi : 7h30 - 14h30 | 16h30 - 19h**

**Vendredi : 11h30 - 14h30 | 16h30 - 21h**

**Samedi : 7h30 - 14h30 | 16h30 - 21h**

**Dimanche : 8h - 14h30 | 17h - 21h**

**Fermeture : Lundi**

En plus des repas, vous pourrez profiter de notre offre de tabac et de jeux FDJ (**attention mise en place FDJ après l'ouverture**), créant ainsi un espace où chacun pourra se détendre et s'amuser. Je tiens à faire de cet établissement un lieu de vie, de partage et d'échanges, tout en veillant à la qualité de nos produits et services.

